

11° Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

« Les zones humides : lieux de vie et destinations »

Bucarest, Roumanie, 6 au 13 juillet 2012

Résolution XI.13

Cadre intégré pour lier la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides à l'éradication de la pauvreté

- 1. RAPPELANT que la Déclaration de Changwon sur le bien-être humain et les zones humides (Résolution X.3, 2008) affirme que l'utilisation rationnelle, la gestion et la restauration des zones humides doivent contribuer à améliorer les moyens d'existence des êtres humains, en particulier dans le cas de populations dépendant des zones humides, marginalisées et vulnérables;
- 2. RAPPELANT AUSSI que la Résolution X.28 (2008), Les zones humides et l'éradication de la pauvreté, encourage les Parties contractantes à définir des moyens d'appliquer plus efficacement le cadre d'action sur les zones humides et la réduction de la pauvreté adopté dans la Résolution IX.14 (2005) et, au paragraphe 11, charge le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de mettre au point des orientations spécifiques pour les Parties contractantes en vue de soutenir la mise en œuvre de ces Résolutions;
- 3. RECONNAISSANT que la pauvreté a été définie comme la privation grave de bien-être, qu'elle est complexe et pluridimensionnelle, qu'elle est une réalité qui affecte encore un large pourcentage des peuples et des pays du monde, et qu'elle représente en fait l'un des plus grands défis en matière de gestion des zones humides dans les pays en développement;
- 4. RAPPELANT que la Conférence Rio+20 (Brésil, 2012) a reconnu que « l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable », et que cette constatation s'applique aussi à l'objectif d'utilisation rationnelle des zones humides.
- 5. RAPPELANT AUSSI qu'à la 5° réunion régionale panaméricaine préparatoire de Ramsar, la Déclaration de Kingston a insisté sur l'engagement envers un cadre intégré pour la conservation des zones humides et l'éradication de la pauvreté;
- 6. RECONNAISSANT qu'à travers le monde, beaucoup de personnes démunies vivent surtout en milieu rural et que leur survie dépend de manière disproportionnée des écosystèmes locaux et SACHANT que les écosystèmes des zones humides et les services qu'ils procurent forment une partie intégrante des stratégies de subsistance des

- communautés humaines dépendant des zones humides et que les stratégies de subsistance de ces communautés influencent aussi les caractéristiques écologiques des zones humides;
- 7. RECONNAISSANT AUSSI que la mise en œuvre des dispositions d'utilisation rationnelle de la Convention de Ramsar peut contribuer à l'éradication de la pauvreté et, en conséquence, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1 et 7 visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim et à assurer un environnement durable, et ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION le mécanisme relatif à l'élaboration d'objectifs en matière de développement durable établi à la Conférence Rio +20;
- 8. SOULIGNANT que les stratégies relatives aux moyens d'existence fondées sur les zones humides doivent être durables pour pouvoir contribuer à l'éradication de la pauvreté.
- 9. NOTANT que la décision X.6 (2010) de la Convention sur la diversité biologique, « Intégration de la biodiversité dans l'élimination de la pauvreté et le développement », appelle les agences de coopération pour le développement et les agences d'exécution à participer activement et à s'engager à soutenir l'intégration des questions relatives à la diversité biologique et aux services fournis par les écosystèmes dans les processus de développement et d'éradication de la pauvreté; et
- 10. EXPRIMANT SA SATISFACTION au GEST pour son travail de préparation des avis et orientations figurant en annexe à la présente Résolution et REMERCIANT AUSSI le gouvernement du Royaume-Uni, Wetlands International et l'International Water Management Institute (IWMI) pour leur appui à l'élaboration de ces orientations;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

- 11. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le « Cadre intégré pour lier la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et l'éradication de la pauvreté », figurant en annexe à la présente Résolution, comme outil pour les gouvernements, les autorités de gestion des zones humides et parties prenantes permettant d'évaluer les liens à différentes échelles entre les services écosystémiques des zones humides et les moyens d'existence.
- 12. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes d'utiliser ce Cadre dans leurs évaluations des liens entre la pauvreté et l'utilisation rationnelle des zones humides et d'inclure ces évaluations dans le processus de planification de la gestion au niveau des sites pour promouvoir l'utilisation rationnelle et le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides.
- 13. PRIE EN OUTRE INSTAMMENT les Parties contractantes de porter ce Cadre à l'attention de tous les acteurs compétents, y compris les ministères, services et agences gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et la société civile et PRIE AUSSI INSTAMMENT les Parties d'utiliser ce Cadre, avec les *Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides* (4^e édition, 2010), comme moyen de renforcer la coopération et la collaboration avec les organismes de développement pour résoudre les problèmes de pauvreté dans les zones humides, dans leurs activités et processus décisionnels ayant trait à la mise en place de l'utilisation rationnelle des zones humides.

- 14. PRIE ENFIN INSTAMMENT les Parties contractantes, lorsqu'elles porteront ce Cadre à l'attention de tous les acteurs compétents, de tirer parti des avis fournis dans l'annexe 1 de la Résolution XI.12, Les zones humides et la santé, concernant la pertinence de la Convention de Ramsar pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en particulier l'OMD1 (Éliminer la pauvreté extrême et la faim).
- 15. INVITE les banques de développement et autres donateurs à contribuer à la mise en œuvre de la présente Résolution par les Parties contractantes en soutenant le renforcement des capacités des gouvernements, des populations autochtones et des communautés locales, en promouvant l'action publique et finançant des projets, et en intégrant la conservation des zones humides comme volet clé de l'aide publique au développement.
- 16. DEMANDE au Secrétariat Ramsar, sous réserve des ressources disponibles, de définir des moyens d'aider les Parties contractantes à évaluer les contributions à la réalisation des OMD par l'application de la Convention de Ramsar tout en menant des évaluations nationales en vue de l'évaluation mondiale des OMD en 2015, notamment en utilisant le Cadre annexé, conformément au paragraphe 9 de la présente Résolution, et de faire rapport sur cette question à la 12^e Session de la Conférence des Parties.
- 17. DEMANDE EN OUTRE au Secrétariat de prendre part au processus et à l'élaboration des objectifs de développement durable, coordonnés par le Secrétaire général des Nations Unies.
- 18. CHARGE le Groupe d'évaluation scientifique et technique, en collaboration avec les Parties contractantes, les Organisations internationales partenaires et autres organisations et réseaux intéressés, en particulier l'Initiative de la CDB sur la diversité biologique pour le développement et sous réserve des ressources financières disponibles et des priorités convenues dans la Résolution XI.17, de renforcer le présent Cadre en intégrant dans son futur plan de travail l'élaboration :
 - i) d'avis sur l'intégration du « Cadre intégré pour lier la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides à l'éradication de la pauvreté » dans les politiques nationales et programmes qui pourraient avoir des incidences sur l'éradication de la pauvreté;
 - ii) d'avis en vue d'inclure la communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) en tant que mécanisme contribuant fortement à la réduction des risques pouvant créer ou aggraver la pauvreté; et
 - iii) d'études de cas et de meilleures pratiques sur l'application du Cadre pour évaluer la pauvreté dans les zones humides.
- 19. CHARGE EN OUTRE le Groupe d'évaluation scientifique et technique, en collaboration avec les OIP, d'autres organisations et réseaux intéressés, si les ressources le permettent, de compléter le Cadre en entreprenant les tâches définies dans la Résolution X.28, notamment l'ajout d'indicateurs liant l'utilisation rationnelle des zones humides aux moyens d'existence et à l'éradication de la pauvreté, l'élaboration d'un guide structuré des lignes directrices et outils disponibles pour traiter l'éradication de la pauvreté dans le

contexte des zones humides, et la compilation et l'examen d'exemples montrant comment la dégradation des zones humides affecte les moyens d'existence des populations et comment le maintien ou la restauration des caractéristiques écologiques des zones humides peut contribuer à l'allègement de la pauvreté.

Annexe

Cadre intégré pour lier la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides à l'éradication de la pauvreté

I. Introduction

- 1. En 2005, les Parties contractantes à la Convention de Ramsar ont adopté la Résolution IX.14, Les zones humides et l'éradication de la pauvreté, qui reconnaissait la pertinence de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides (et, partant, de la Convention de Ramsar en tant qu'instrument) comme un élément important pour réaliser les stratégies de développement convenues au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par la suite, dans la Résolution X.28 (2008), Les zones humides et l'éradication de la pauvreté, les Parties ont demandé au Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) d'élaborer un cadre intégré pour lier la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides à l'éradication de la pauvreté et pour identifier l'échelle la plus appropriée à laquelle chaque type d'action d'éradication de la pauvreté devrait avoir lieu.
- 2. Dans ce cadre, la pauvreté est reconnue comme un phénomène pluridimensionnel, chargé de valeurs, contextuel et dynamique. Cette définition correspond à la réflexion actuelle sur le concept et la mesure de la pauvreté qui, d'une approche fondée sur les biens physiques a évolué, en 40 ans, pour intégrer les capacités ou l'aptitude à réaliser le bien-être humain.
- 3. Certaines des dimensions utilisées pour décrire la pauvreté comprennent « l'incapacité à satisfaire les besoins de base, l'absence de contrôle sur les ressources, le manque d'éducation et de compétences, la mauvaise santé, la malnutrition, l'absence de logement, un mauvais accès à l'eau et à l'assainissement, la vulnérabilité aux chocs, à la violence et au crime, l'absence de liberté politique »¹. La pauvreté a également été exprimée comme une « privation grave de bien-être »². L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire³ a identifié la pauvreté et le bien-être comme les deux extrêmes d'un continuum pluridimensionnel. La pauvreté est aussi considérée comme un phénomène dynamique, certaines personnes restant dans un état de pauvreté chronique dans le temps tandis que d'autres expérimentent un état plus transitoire, pouvant sortir de la pauvreté et y retomber.

World Bank (2001) *Poverty Trends and Voices of the Poor*. 4th Edition. The World Bank, Washington DC, USA.

World Development Report (2001) Attacking Poverty: Opportunity, Empowerment and Security, World Bank, Washington DC, USA.

Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005). *Millennium Ecosystem Assessment Synthesis* Report. Island Press, Washington, DC.

- 4. La pauvreté absolue, d'un point de vue financier plus classique mesurant la pauvreté en tenant compte du revenu/de la consommation, peut être mesurée par rapport à un seuil de pauvreté, mais d'autres dimensions de la pauvreté sont liées au contexte et ce que l'on perçoit comme « pauvreté » peut varier selon les individus, les sites, les régions et les pays et peut aussi varier avec le temps.
- 5. La Résolution IX.14 de Ramsar (2005) fait référence à la réduction de la pauvreté qui suppose de faire en sorte que les pauvres s'élèvent au-dessus du seuil de pauvreté défini pour entrer dans l'état de « non-pauvres », tandis que la Résolution X.28 (2008) parle d'éradication de la pauvreté ce qui, généralement, fait référence au fait de tirer les gens de l'extrême pauvreté (dont le seuil est fixé à USD 1,25 par jour).

II. Liens entre les zones humides et la pauvreté

- 6. La gestion des zones humides cherche à assurer « l'utilisation rationnelle » de ces milieux qui, selon la définition de l'utilisation rationnelle donnée par Ramsar, est « le maintien de leurs caractéristiques écologiques obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable » (Résolution IX.1 annexe A, 2005).
- 7. Reconnaître explicitement les caractéristiques écologiques comme une construction sociale normative et culturelle, relativement fondée sur les valeurs constitue la base des liens entre les zones humides et la pauvreté. Les sociétés humaines sont fondamentalement liées aux zones humides par leurs besoins vitaux en eau, en aliments et en moyens de subsistance, par les choix et les compromis qu'elles font et par les systèmes de gouvernance qui influencent leur comportement à l'intérieur et à proximité des zones humides. L'existence de la pauvreté sous ses diverses formes peut donc influencer les caractéristiques écologiques des zones humides et les valeurs culturelles associées, et être influencée par elles.
- 8. Les services écosystémiques des zones humides (les avantages que l'homme tire des zones humides) font partie de la stratégie de subsistance des communautés qui dépendent des zones humides. Leurs systèmes de subsistance supposent souvent une adaptation aux caractéristiques écologiques globales de la zone humide afin d'optimiser les résultats du point de vue des moyens d'existence. La manière dont les services rendus par les écosystèmes s'intègrent à d'autres capitaux de subsistance, en particulier dans les contextes politiques, économiques et sociaux dans lesquels les services écosystémiques contribuent aux moyens d'existence des communautés qui en dépendent, devient une importante variable influençant les stratégies de subsistance durables ainsi que la pauvreté de ces communautés.
- 9. À leur tour, les stratégies de subsistance des communautés qui vivent dans les zones humides et aux alentours peuvent influencer les caractéristiques écologiques des zones humides. Ne pas suivre des principes d'utilisation rationnelle peut exacerber le problème en poussant les populations dans la pauvreté (en transformant les non-pauvres en pauvres), en maintenant le statu quo pour ceux qui sont déjà touchés par la pauvreté ou en poussant ceux qui sont déjà pauvres dans une plus grande pauvreté.

- 10. Les relations entre l'utilisation rationnelle et l'éradication de la pauvreté peuvent être directes (p. ex., l'utilisation rationnelle de ressources soutenant les moyens d'existence) et indirectes (p. ex., l'utilisation rationnelle des zones humides contribue à l'atténuation des changements climatiques et améliore donc le bien-être humain). De même, la dégradation des caractéristiques écologiques peut avoir des relations directes avec la pauvreté (p. ex., l'épuisement des ressources a des effets négatifs sur les moyens d'existence de communautés dépendant des zones humides locales) ou indirectes (p. ex., la pollution a des effets sur les moyens d'existence des communautés vivant en aval par la détérioration de la qualité de l'eau et/ou l'augmentation des coûts du traitement de l'eau).
- 11. Compte tenu de la nature pluridimensionnelle de la pauvreté, toutefois, modifier l'état de pauvreté dépend de plusieurs facteurs, bien au-delà des actions en faveur de l'utilisation rationnelle des zones humides ou du maintien et de l'amélioration des caractéristiques écologiques. Ainsi, garantir l'utilisation rationnelle des zones humides peut servir d'élément important de la politique relative à la pauvreté mais cela ne peut que rarement être l'unique instrument de cette politique.
- 12. Tout comme la perte et la dégradation des zones humides ont des effets sur le bien-être humain, la pauvreté peut souvent conduire à des interventions qui ont des effets sur les zones humides. Ces effets peuvent être à la fois directs (surexploitation d'une ressource naturelle qui réduit les solutions en matière de moyens d'existence; absence d'assainissement qui force les populations à utiliser les zones humides comme dépôts d'ordures) et indirects (pratiques agricoles destructrices dans le bassin versant qui entraînent des changements dans la sédimentation des zones humides). Ces interventions peuvent aussi avoir lieu à différentes échelles géographiques, du niveau local (p. ex., la pauvreté des communautés dépendant des zones humides locales entraîne l'exploitation non durable de ces dernières) et national (p. ex., les efforts d'un gouvernement national pour réduire la pauvreté peuvent entraîner une utilisation non rationnelle des zones humides) jusqu'au niveau mondial (p. ex., se concentrer sur les Objectifs du Millénaire pour le développement de la faim, de la pauvreté et de l'eau peut entraîner un échec à atteindre les objectifs relatifs aux services écosystémiques des zones humides).
- 13. Dans un contexte de pauvreté, il est possible qu'un cercle vicieux s'installe dans lequel la pauvreté a des impacts sur les caractéristiques écologiques au point que le potentiel de délivrance de services écosystémiques des zones humides est dégradé, voire perdu.
- 14. L'impact des interventions de conservation/développement sur l'utilisation rationnelle (maintien des caractéristiques écologiques) et l'éradication de la pauvreté a plusieurs résultats potentiels. La gamme des scénarios possibles dépend du point de départ des axes pauvreté/bien-être et caractéristiques écologiques, comme le montre la figure 1. La nature de toute intervention dépend des facteurs institutionnels, sociaux, économiques et écologiques pertinents en jeu.
- 15. Il est clair que les changements de politique qui amènent les communautés dans le domaine du bien-être (en les tirant de la pauvreté) et maintiennent de bonnes caractéristiques écologiques, offrent une situation gagnante. En revanche, un changement politique qui déclenche la détérioration des caractéristiques écologiques au-delà des limites du changement acceptable et qui pousse les communautés dans la pauvreté est à proscrire.

- 16. Entre ces deux options, il y a toute une gamme de scénarios qui assurent l'un des deux objectifs au détriment de l'autre indiquant donc que des compromis doivent être faits. C'est dans ces zones qu'une évaluation systématique des liens entre les zones humides et la pauvreté devient extrêmement pertinente tout comme l'élaboration d'options politiques qui assurent une réalisation optimale des deux objectifs éradication de la pauvreté et maintien des caractéristiques écologiques.
- 17. Pour d'autres descriptions des interactions entre les caractéristiques écologiques des zones humides et les aspects santé de l'éradication de la pauvreté et du bien-être humain, voir le Rapport technique Ramsar n° 6 (2012)⁴.

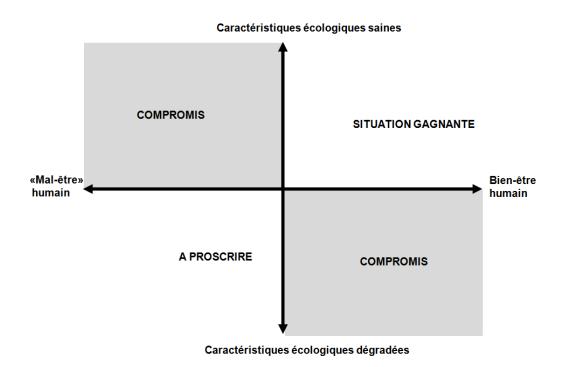


Figure 1. Gamme des scénarios potentiels de changements dans les caractéristiques écologiques et la pauvreté, après intervention politique

III. Cadre général pour l'évaluation intégrée des liens entre les zones humides et la pauvreté

18. Ce cadre général pour évaluer les liens entre les zones humides et la pauvreté s'appuie sur la reconnaissance des compromis nécessaires dans la transition entre un état de « mal-être » et un état de bien-être avec un changement sous-jacent dans les caractéristiques écologiques. Le cadre fait fond sur les concepts de justice, d'équité, de viabilité, de moyens d'existence, de capacités et de gestion des écosystèmes ainsi que sur les définitions Ramsar des caractéristiques écologiques et de l'utilisation rationnelle des zones humides.

Horwitz, P., Finlayson, C.M. & Weinstein, P. (coauteurs) 2012. *Healthy wetlands, healthy people: a review of wetlands and human health interactions*. Ramsar Technical Report No. 6/Rapport de l'Organisation mondiale de la santé. Secrétariat de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse.

- 19. Le cadre s'appuie sur un ensemble de principes dérivés d'une étude des cadres existants sur les liens entre la pauvreté et l'environnement. Cette étude renforce l'idée qu'une interaction à deux sens entre les moyens d'existence et l'environnement est essentielle.
- 20. Le cadre part de la compréhension de la pauvreté comme une expression de la vulnérabilité à l'exposition aux changements environnementaux pour passer à l'expression plus concrète du bien-être et des services écosystémiques et de la manière dont une approche au niveau des systèmes peut révéler des interventions en mesure de réduire la pauvreté.
- 21. Les cinq principes généraux sous-tendant le cadre sont :
 - La pauvreté, un concept pluridimensionnel. La pauvreté et le bien-être sont les deux extrémités d'un spectre contextuel, pluridimensionnel et chargé de valeurs. Pour conceptualiser la pauvreté, il faut mettre clairement l'accent sur les capacités (l'aptitude à mettre en place les conditions de moyens d'existence) par opposition au fonctionnement (conditions de moyens d'existence). Les relations entre les services écosystémiques et la pauvreté sont complexes et l'on ne peut pas traiter tous les facteurs et éléments constituants de la pauvreté avec la fourniture durable des services écosystémiques des zones humides. La gestion durable des zones humides doit être vue comme faisant partie d'un certain nombre de stratégies générales de lutte contre la pauvreté.
 - La gestion des zones humides comme processus de promotion et 11) d'encouragement de la participation des pauvres. En général, les relations entre la diversité biologique et la pauvreté se traduisent par le fait que le fardeau des impacts de la dégradation des zones humides retombe de manière disproportionnée sur les pauvres. En matière de gestion des ressources naturelles, l'exclusion ou l'inclusion, à différents niveaux et sous différentes formes, constitue l'un des facteurs déterminants de la pauvreté. Simultanément, selon l'endroit où ils vivent et leur relation aux ressources, les pauvres peuvent renforcer la gestion et apporter un savoir traditionnel pour compléter la connaissance classique du fonctionnement des écosystèmes. Un des buts premiers de la planification de la gestion des zones humides est de servir de porte-parole et de mécanisme pour que les pauvres participent au processus décisionnel. Les orientations Ramsar encouragent la participation pleine et entière des communautés locales à la planification de la gestion des zones humides (voir Manuel Ramsar pour l'utilisation rationnelle 7, 4^e édition, 2010).
 - La viabilité des moyens d'existence comme condition préalable importante à la réalisation de l'utilisation rationnelle des zones humides. Plusieurs éléments des caractéristiques écologiques sont des manifestations de systèmes de moyens d'existence ayant des liens directs ou indirects avec les zones humides. La pauvreté est influencée par les caractéristiques écologiques des zones humides et les influence. Les moyens d'existence doivent être durables tant du point de vue social qu'écologique pour que l'on parvienne à l'utilisation rationnelle des écosystèmes de zones humides.

- iv) Les liens entre les services écosystémiques et les capitaux de subsistance la nature dynamique des services écosystémiques des zones humides comme capital de subsistance des pauvres. Les gens obtiennent leurs moyens d'existence à l'aide de différents capitaux. Les capacités aident à définir l'accès à différentes formes de capitaux. Les zones humides sont un capital dynamique qui contribue à toutes les formes de capitaux. Les institutions et le niveau de liberté dont dispose une communauté jouent un rôle important dans la définition de l'accès, de l'attribution et de la gestion globale des ressources.
- v) Les relations inhérentes entre systèmes de moyens d'existence à travers différentes échelles sociopolitiques, spatiales et écologiques. Il est évident que l'on ne saurait résoudre les problèmes de moyens d'existence impliquant l'environnement exclusivement par des approches de développement « traditionnel » mettant l'accent sur les personnes et leurs atouts. Les approches doivent être élargies, ancrées dans les sciences écologiques et sociales et il faut accepter que les êtres humains ne puissent être dissociés de leur milieu naturel et que les facteurs socio-économiques déterminent la santé et le bien-être humain. Les moteurs et pressions agissent sur les systèmes de subsistance à des échelles multiples et en empruntant des chemins divers, directs et indirects. Être en mesure de reconnaître ces chemins et d'élaborer des stratégies de réaction appropriées dans le cadre des processus de gestion est donc très important pour la gestion des zones humides.
- 22. Le cadre pour l'évaluation intégrée des liens entre les zones humides et la pauvreté comprend cinq éléments :
 - a) les zones humides en tant que cadres de l'interaction entre les moyens d'existence et les caractéristiques écologiques;
 - b) les liens avec des contextes environnement-vulnérabilité externes;
 - c) des stratégies de subsistance;
 - d) des institutions et des libertés; et
 - e) des résultats pour le bien-être humain.
- 23. Le cadre est présenté dans la figure 2. La description de chacun des éléments du cadre suit.

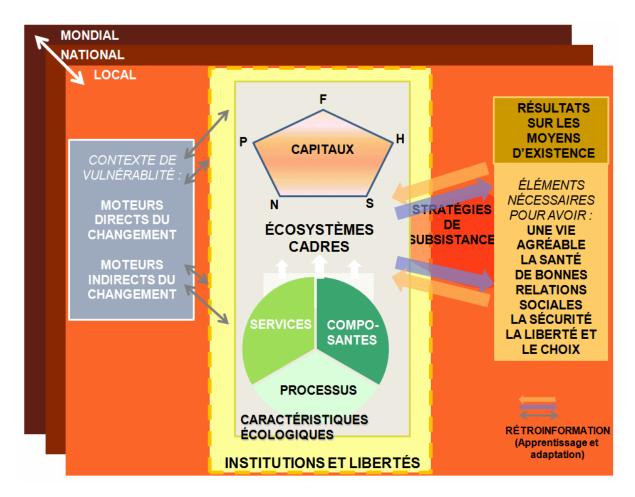


Figure 2. Cadre pour l'évaluation intégrée des liens entre les zones humides et les moyens d'existence (tiré du cadre conceptuel pour les écosystèmes et le bien-être humain de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire)

A. Les zones humides en tant que cadres d'interaction entre les caractéristiques écologiques et les moyens d'existence

24. Le fait que les écosystèmes des zones humides et leurs services soient des cadres déterminant la santé et le bien-être humains parce qu'ils fournissent de l'eau (salubre), des aliments, des fibres, des abris et des produits médicinaux est mis ici en évidence. Les populations tirent leurs moyens de subsistance de ces écosystèmes qui enrichissent l'existence, permettant à tous de survivre et d'aider les autres. Les caractéristiques écologiques des écosystèmes des zones humides sont la pierre angulaire de ces cadres. Les systèmes de subsistance interagissent avec les zones humides à de multiples échelles spatiales et temporelles et, ensemble, ils façonnent et renforcent les services écosystémiques incarnés par les caractéristiques écologiques ainsi que les capitaux de subsistance sur lesquels reposent les stratégies de subsistance.

- 25. On peut considérer que les systèmes de subsistance sont fondés sur un ensemble de capitaux⁵, dont on peut établir en gros les catégories suivantes :
 - i) **Le capital naturel**, représentant les stocks de capital issus de la nature d'où viennent les ressources et les services utiles aux moyens d'existence;
 - ii) Le capital humain, représentant les compétences, les connaissances, l'aptitude au travail, et la bonne santé qui ensemble permettent aux êtres humains de poursuivre différentes stratégies de subsistance et d'atteindre les objectifs en matière de subsistance;
 - iii) Le capital social, comprenant les ressources sociales sur lesquelles les gens peuvent s'appuyer à la recherche de leurs objectifs de subsistance (telles les possibilités de participation);
 - iv) Le capital physique, comprenant l'infrastructure de base et les biens de production nécessaires pour soutenir les moyens d'existence; et
 - v) **Le capital financier**, comprenant les ressources financières qui sont utilisées pour atteindre les objectifs en matière de moyens d'existence.
- 26. Les services écosystémiques des zones humides sont des flux parallèles à ceux d'autres capitaux de subsistance. Tout en formant une partie du capital naturel, ces services, en transformant les structures et les processus, contribuent à toutes les autres formes de capital. Comprendre ces interactions aide à conceptualiser la mesure dans laquelle les zones humides peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté pour un système de subsistance donné. Le maintien des caractéristiques écologiques est fondamental pour la fourniture continue de ces services écosystémiques pour la population. Dans le tableau 1 sont décrits les services écosystémiques des zones humides et les capitaux de subsistance.

Ces derniers sont décrits plus à fond dans DFID (UK Department for International Development) (2001) Sustainable Livelihoods guidance sheets. Téléchargeable de www.eldis.org/index.cfm?objectid= 07D70938-0664-EE3F-F57D2FF787FF2F9A

Tableau 1. Liens entre les services écosystémiques des zones humides et les capitaux de subsistance

		Capitaux de subsistance					
Services écosystémiques des zones humides		Naturel: Terre, sol, eau, pêcheries, etc.	Physique : Infrastructure de base et biens de production	Humain: Compétences, connaissances, santé et aptitude au travail	Social: Réseaux informels, appartenance à des groupes officiels, relations	Financier : Économie, crédit, revenu, commerce et droits	
	Approvisionnement	Sécurité alimentaire et de l'eau (subsistance) Eau potable pour les humains et le bétail; eau pour l'agriculture; aliments pour les êtres humains et le bétail		Zones humides et santé humaine : Produits médicinaux		Produits à échanger : Alimentation pour les êtres humains; alimentation pour le bétail; eau, fibre des roseaux et tourbe; plantes médicinales	
	Régulation	Épuration de l'eau; maîtrise des crues; stockage des eaux de crue; sol; sédiments et rétention des matières nutritives; stabilisation des littoraux; protection contre les tempêtes; stockage du carbone; tampon climatiques	Les zones humides en tant qu'infrastructures aquatiques: Maîtrise des crues; stockage des eaux de crue; stabilisation des littoraux; protection contre les tempêtes	Agents de contrôle biologique des maladies transmises par des ravageurs		Valeurs d'assurance des zones humides: Protection des littoraux; stockage du carbone	
	Culturels	Chasse et pêche récréatives; patrimoine culturel; importance culturelle contemporaine; valeurs spirituelles et religieuses; sports aquatiques; étude de la nature; valeurs pédagogiques; valeurs esthétiques et appartenance; systèmes de connaissance; autres valeurs récréatives et tourisme		Zones humides et santé humaine: Sports aquatiques; étude de la nature; valeurs pédagogiques; valeurs esthétiques et appartenance; systèmes de connaissance	Chasse et pêche récréatives; patrimoine culturel; importance culturelle contemporaine; valeurs spirituelles et religieuses	Possibilités de création de revenu Autres valeurs récréatives et tourisme	
	Appui	Production primaire; cycle des matières nutritives					

B. Liens avec les contextes environnement-vulnérabilité externes

27. Les capitaux sont liés à un domaine extérieur à l'environnement qui se compose de facteurs directs et indirects du changement. Fonctionnant à échelles multiples et à travers différents acteurs, les facteurs indirects peuvent comprendre des facteurs démographiques, économiques, sociopolitiques, scientifiques et technologiques, culturels et religieux. Les facteurs directs comprennent les changements dans les modes d'occupation locaux des terres et la couverture des sols, l'introduction ou l'élimination d'espèces, l'adaptation et

l'utilisation de technologies, les intrants externes, la consommation des ressources et les récoltes, les changements climatiques ainsi que d'autres facteurs naturels, physiques et biologiques.

C. Stratégies de subsistance

28. La capacité des communautés d'utiliser des capitaux de subsistance, ainsi que les services écosystémiques des zones humides intégrés dans l'ensemble des capitaux, définit les stratégies de subsistance. L'analyse des moyens d'existence a pour principe que l'accès aux services et aux avantages, et en conséquence les résultats pour le bien-être, risque fort d'être réparti de manière inégale selon les circonstances socio-économiques dominantes. Les interventions de gestion en faveur des zones humides doivent aussi chercher à remédier à ces inégalités à travers différentes options possibles, par exemple, l'utilisation de systèmes de paiement et d'incitation liés aux services écosystémiques.

D. Institutions et libertés

- 29. La capacité d'accéder à des capitaux de subsistance est influencée par les dispositions institutionnelles, officielles ou non (qui, dans DFID 2001, sont assimilées à des structures et processus de transformation). Les inégalités dans l'accès aux ressources, fréquemment attribuées à la rareté, ainsi que les possibilités de valeur ajoutée, créent des incitations pour les groupes puissants à obtenir le privilège d'accès en influençant les institutions politiques, économiques et sociales qui gouvernent l'accès, la gestion et l'utilisation. La capacité de créer, réviser et/ou modifier les institutions est liée aux degrés de libertés dans la communauté. Ces libertés jouent un rôle important en fournissant aux pauvres un espace où ils peuvent définir leurs droits et créer des institutions qui garantiront et assureront la répartition équitable des droits, entraînant finalement la capacité de faire leur propre choix d'autodétermination.
- 30. Six catégories générales de libertés⁶ ont été définies :
 - i) **la liberté participative** qui permet à tous de participer activement, sans intimidation ou crainte, aux décisions relatives à leur bien-être;
 - ii) **les moyens économiques,** permettant de convertir les services écosystémiques pour la production et l'échange;
 - iii) **les possibilités sociales** telles que des dispositions prises pour l'éducation, la santé et d'autres secteurs liés afin de permettre aux gens de mieux vivre et d'être des membres productifs de la société, une référence spécifique étant faite à l'égalité entre les sexes;
 - iv) les garanties de transparence, encourageant l'ouverture et la confiance;

Pour une discussion détaillée, voir UNEP-IISD (2004). Exploring the Links: Human Well-Being, Poverty and Ecosystem Services. IISD, Winnipeg, Canada.

- v) **la sécurité de protection,** créant des filets de sécurité contre des événements adverses qui réduisent les individus à l'impuissance; et
- vi) la sécurité écologique, le niveau minimal de services écosystémiques requis pour soutenir les moyens d'existence.

E. Résultats pour le bien-être humain

- 31. Les stratégies de subsistance finissent par aboutir à un revenu de subsistance, ou à un changement dans l'état de bien-être. Une stratégie peut donc entraîner un certain changement dans l'état de pauvreté, selon les changements induits dans les cinq éléments généraux du bien-être humain, c'est-à-dire les éléments nécessaires pour avoir une vie agréable, la santé, de bonnes relations sociales, la sécurité et les libertés et choix.
- 32. La solidité des liens entre les zones humides et les moyens d'existence peut être évaluée pour un mode de subsistance en termes de réalisation de trois conditions préalables au moins :
 - i) La durabilité interne, lorsqu'il y a capacité de résister aux stress et aux chocs et de s'en remettre, ainsi que de maintenir ou de renforcer les capacités et les atouts aujourd'hui et à l'avenir;
 - ii) La durabilité sociale, lorsque les moyens d'existence des autres sont améliorés ou, en tout cas, ne sont pas amoindris; et
 - La durabilité écologique, lorsqu'il n'y a pas d'appauvrissement ou de perturbation des services écosystémiques pouvant porter préjudice aux moyens d'existence et au bien-être des autres, aujourd'hui et à l'avenir. Cette définition porte en elle le fait que les modes de subsistance permettent le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides ou les améliorent.

IV. Stratégies de réaction

- 33. Le cadre d'évaluation intégrée des liens entre les zones humides et les moyens d'existence peut être utilisé pour élaborer des stratégies de réaction en vue de résoudre les questions de liens non durables entre les zones humides et les moyens d'existence, en identifiant les facteurs responsables au niveau des éléments du cadre.
- 34. Pour identifier les liens de cause à effet entre les résultats pour le bien-être humain et différents éléments du cadre, on peut utiliser un outil d'analyse des problèmes approprié par exemple, le cadre *Driver-Pressure-State-Impact-Response* (DPSIR).
- 35. Toute intervention particulière variera selon les caractéristiques de l'interaction au niveau du site mais il faut comprendre qu'une stratégie de réaction multiéchelles impliquant plusieurs acteurs sera nécessaire. Les processus de planification de la gestion des zones humides et les dispositions institutionnelles applicables doivent assurer le maintien de liens suffisants pour pouvoir lancer et appliquer ces stratégies de réaction en vue d'obtenir les résultats souhaités en matière de gestion des zones humides et d'éradication de la pauvreté.

36. Un cadre de réaction général pour traiter les liens entre les zones humides et la pauvreté, d'après les éléments du cadre, figure dans le tableau 2. Les possibilités de réaction peuvent former la base de l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs pour évaluer la durabilité des liens entre les zones humides et les moyens d'existence pour l'éradication de la pauvreté.

Tableau 2. Cadre de réaction général aux liens zones humides-pauvreté d'après les éléments du cadre

Éléments du cadre	re Facteurs de proximité Options de réaction			
affectant la durabilité		Locale	Nationale	Mondiale
	des liens entre les			
	zones humides et la			
	pauvreté			
Liens avec les contextes environnement- vulnérabilité extérieurs	Changements dans les modes d'occupation des sols qui affectent de manière négative les services écosystémiques et les caractéristiques écologiques des zones humides		Inscrire les zones humides dans la planification spatiale, examiner distinctement les impacts des changements dans les modes d'occupation des sols au niveau du bassin versant sur les caractéristiques écologiques des zones	Renforcer la coopération internationale pour s'attaquer aux moteurs du changement dans l'occupation des sols
			humides et les capitaux de subsistance des communautés dépendantes	

Ramsar COP11 Résolution XI.13, page 16

Éléments du cadre	Facteurs de proximité	Options de réaction			
	affectant la durabilité des liens entre les zones humides et la pauvreté	Locale	Nationale	Mondiale	
Interactions entre les moyens d'existence et les caractéristiques écologiques des zones humides	Dégradation des zones humides entraînant des impacts négatifs sur la base de capital de subsistance Pratiques d'utilisation des ressources qui ont un impact négatif sur les caractéristiques écologiques des zones humides	Améliorer les mesures d'accès et le développement des capacités des communautés d'utiliser durablement les ressources des zones humides en adoptant les principes d'utilisation rationnelle Rationaliser les systèmes d'incitation pour promouvoir la gestion des écosystèmes des zones humides Garantir que les processus de planification de la gestion des zones humides fournissent des possibilités de moyens d'existence durables aux communautés des zones humides	Intégrer la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides dans les documents nationaux de stratégies de réduction de la pauvreté Créer des partenariats entre les administrateurs des zones humides, les populations autochtones, les communautés locales et les planificateurs au niveau national pour garantir que les perspectives locales et les stratégies durables existantes soient respectées Établir des mécanismes financiers qui améliorent la gestion des zones humides et contribuent à une réduction tangible de la pauvreté Garantir la prise en compte de l'égalité entre les sexes et de la sensibilité à ces questions dans les stratégies de gestion durable des zones humides	Élaborer de nouveaux mécanismes financiers pour la gestion des zones humides comme moyen de traiter l'allégement / la réduction / l'éradication de la pauvreté	
Stratégies de subsistance	Absence de capacités des communautés des zones humides à accéder aux capitaux de subsistance, y compris aux flux de services écosystémiques des zones humides	Garantir que les communautés dépendant des zones humides ont les libertés suffisantes pour pouvoir créer, réviser ou modifier les dispositions institutionnelles			